
Cérémonie de transmission du rôle de Chef de file des PTF Santé

5 octobre 2023

Agenda

- **Mot du Représentant de l'UNFPA**
- **Présentation des grands résultats et enjeux de ces dernières années**
- **Mot de la Représentante de l'OMS**
- **Clôture**

Aperçu des grands chantiers de la coordination



Le rôle de coordination conféré à UNFPA a été l'occasion de fixer les objectifs clés pour la période 2020 – 2023:

1

Planification

- Alignement des partenaires sur le calendrier de planification du Ministère
- Appui aux processus de planification stratégique à travers les différents domaines
- Amélioration de la prévisibilité des financements des partenaires
- Amélioration de la communication entre les différents niveaux

2

Concertation et pilotage conjoint

- Accent mis sur le renforcement des structures de pilotage au sein du ministère de la santé
- Alignement sur la réforme des finances publiques et amélioration de la programmation
- Intégration des groupes de travail existants

3

Financement de la santé

- Focus sur la vision en matière de gestion des mécanismes de financement de la santé
- Coordination des questions relatives à la protection financière en ligne avec les objectifs en matière de couverture sanitaire universelle (CSU)

4

Santé communautaire

- Appui aux mécanismes de santé communautaires existants
- Appui à la concertation avec le MSP/P/AS pour les questions de santé communautaire

1. Planification stratégique et opérationnelle



A. Planification stratégique

- Le rôle du Chef de file a été déterminant dans l'élaboration du nouveau **plan de développement sanitaire et social et son guide de suivi-évaluation**, qui a permis de réunir un très grand nombre de partenaires autour des analyses et priorités programmatiques du pays pour les 5 prochaines années.
 - **Processus ayant été conduit sur une durée de 16 mois** a connu une participation constante du Chef de file et des partenaires dans les activités clés que sont : la mise en place des comités de pilotage et de rédaction, les différentes étapes d'analyse de la situation et leur validation, la définition des priorités et la programmation. Le rôle de coordination joué par le Chef de file a donc pu permettre que cet exercice puisse se tenir de manière réellement conjointe et participative afin d'aboutir à un document consensuel.
 - Un effort de mobilisation a également été fourni pour l'annonce **des enveloppes pluriannuelles des partenaires** en vue de faciliter la planification stratégique et la budgétisation du document. Le bon intérêt suscité par les partenaires a notamment été très remarqué lors de la validation du Plan de Développement Sanitaire et Social 2022-2026, qui s'est tenu en octobre 2022 sous le leadership du Ministre de la Santé Publique/P/AS et du Chef de file et qui a été le signe d'un dialogue renforcé.
- Le rôle de coordination a aussi été clé dans la contribution à la planification stratégique pour les autres processus sous-sectoriels qui présentent un certain intérêt pour les PTF. L'on peut citer de manière non exhaustive :
 1. Le nouveau plan stratégique SNIS,
 2. La stratégie nationale pour le financement de la santé
 3. Le plan stratégique pour la SRMINIA-NUT
 4. L'élaboration du dossier d'investissement pour la SRMNIA-NUT.

1. Planification stratégique et opérationnelle



B. Planification opérationnelle

- Un plaidoyer intense a été réalisé par le Chef de file auprès des PTF pour accroître la prévisibilité de leurs financements à travers des annonces budgétaires alignées sur le cycle de planification du secteur de la santé
- Un travail de fonds a été réalisé conjointement avec les partenaires et les équipes du Ministère de la Santé Publique/P/AS pour revoir les outils de planification. La bonne collaboration entre les partenaires et le Ministère a permis de prendre en compte différentes sensibilités concernant les méthodes et canevas de planification. Ceci s'est accompagné :
 - d'une participation des partenaires à des missions d'appui technique aux huit régions et structures centrales du pays au cours de leur revue conjointe annuelle 2022 et de l'analyse et consolidation de leur programmation 2023.
 - De la participation des PTF à la mission conjointe de terrain conduite en 2023
 - D'une réintroduction de la revue semestrielle des PAA visant à corriger une partie des insuffisances et à être plus en phase avec les réalités du pays en matière de planification opérationnelle tout en renforçant le dialogue à tous les niveaux.
- Au fil des années, ce travail continu a pu bénéficier d'un retour favorable de la part d'un nombre croissant de partenaires tel qu'illustré par la collecte et le partage volontaire des informations financières sous la coordination du Chef de file.

2. Concertation et pilotage conjoint



- Conformément aux TDR de la coordination et aux objectifs fixés en début d'exercice, l'accent a été mis sur le renforcement des structures de pilotage au sein du Ministère de la Santé Publique, de la Population et des Affaires Sociales, le but étant de renforcer le leadership nécessaire pour assurer l'appropriation du MSP/P/AS dans la mise en œuvre de ses réformes, ainsi qu'une programmation et une gestion cohérente.
- La concertation entre le Ministre de la Santé et le Chef de file, accompagné par les partenaires, a pu découler sur l'identification d'une assistance technique (OMS) visant à analyser et mettre en place un nouveau cadre de concertation et de pilotage conjoint. Ce processus s'est déroulé sur environ une année et a permis d'aboutir à un cadre de concertation consensuel validé par le pays.
- Le rôle du Chef de file a également permis de veiller à ce que ce cadre consensuel puisse être **formalisé dans le nouveau PDSS 2022-2026 et son guide de suivi-évaluation**. L'opérationnalisation effective de ce cadre de concertation a pu être initiée et matérialisée par la **mise en place officielle du secrétariat permanent** qui représente la principale réforme pour l'amélioration du dialogue sectoriel dans le cadre de la mise en œuvre du PDSS 2022-2026.
- Un effort a également été fourni pour rapprocher les différents cadres de coordination existants. Cela s'est matérialisé par une participation aux autres cadres sous-sectoriels (e.g. CCM, le cluster santé, CCIA, etc.) pour le suivi des activités.

3. Financement de la santé



- Le travail de fonds sur le financement de la santé a été marqué par plusieurs grands dossiers facilités par le Chef de file en coordination étroite avec une personne focale en financement de la santé recruté par le réseau P4H.
- Le renforcement de la coordination sur ces questions s’est reflété par **la création d’un sous-groupe financement de la santé de nature technique** et visant à faire émerger les grandes questions stratégiques d’intérêt pour les partenaires. Cette bonne collaboration s’est donc illustrée par un dialogue constant entre le Chef de file, le réseau P4H et les grands partenaires œuvrant dans ce domaine.
- Les sessions de travail, organisées le plus souvent à l’UNFPA et avec les autres partenaires, ont notamment permis de mobiliser les financements pour les activités critiques dans ce domaine et analyser les questions structurantes pour l’opérationnalisation de la CSU. Parmi les sujets essentiels ayant été traités, il convient de citer:
 - les aspects liés à la **mobilisation domestique des ressources**, qui ont fait l’objet d’un exercice d’alignement des PTF notamment en ce qui concerne l’identification d’indicateurs clés en santé visant à catalyser différents types de financement (notamment l’aide budgétaire).
 - La **définition d’un plan d’analyse technique** visant à renforcer le lien entre les financements apportés par les PTF et les besoins prioritaires des structures de soins au niveau périphérique. Cela a découlé sur la rédaction de termes de référence pour le développement d’un outil d’analyse des coûts visant à contribuer à l’amélioration de la planification opérationnelle.
 - La mobilisation des partenaires autour des questions liées à la réforme du Fonds Commun Santé qui constitue toujours un outil central pour la mise en commun des fonds des PTF Santé et l’harmonisation des procédures en ligne avec les principes de l’efficacité de l’aide au développement.
- La **nouvelle stratégie de financement de la santé** reflète l’essentiel des réflexions menées dans ce cadre

4. Santé communautaire



- Bien que l'appui à la santé communautaire n'ait pas fait l'objet d'une attention aussi importante que les autres chantiers au cours de cet exercice, il convient de citer la participation au cadre de concertation réuni autour de la Direction de la Santé Communautaire.
- Cela a permis de contribuer à la cohérence stratégique avec les autres cadres de concertation existants (e.g. SNIS, chaîne d'approvisionnement) et de faire ressortir quelques préoccupations clés qui ont pu faire l'objet d'une coordination au sein de la plateforme de coordination des PTF.
- Ainsi, les priorités qui ont pu être appuyées concernent les aspects relatifs à la digitalisation de la santé communautaire, à travers le partage d'expertise et d'informations sur les différentes interventions en cours ainsi que la recherche de synergies potentielles.
- Des relations ont pu être nouées avec l'Agence Nationale de Volontariat pour le Développement, notamment à travers le plaidoyer pour la participation des partenaires à la Journée Nationale des Relais Communautaires.
- Toutefois une grande partie des appuis qui ont été apportés aux activités stratégiques et opérationnelles du Ministère de la Santé Publique, Population et Affaires Sociales contribuent à la santé communautaire.

Autres chantiers clés



En dehors des objectifs explicitement cités lors de la reprise du rôle de Chef de file, un appui a été apporté à différentes directions centrales porteuses de sujets stratégiques pour les partenaires. Parmi ces directions, on peut citer :

1. La **Direction de la Pharmacie et de la Médecine Traditionnelle (DPH/MT)**. L'appui a porté sur les différentes réformes à travers les réunions de coordination des PTF et le cadre de concertation avec la DPH/MT. Spécifiquement un soutien a été apporté à la coordination des partenaires techniques et financiers au sujet de la mise en place d'un système d'information et de gestion logistique (e-SIGL). Des spécifications ont été développées pour l'analyse de la situation et le choix de l'outil à privilégier.
1. La **Direction des Statistiques**, à travers la participation et la contribution régulière aux réunions de concertation du SNIS. Ceci a notamment abouti à la mobilisation effective des PTF autour des questions relatives à l'information sanitaire, notamment dans le cadre de l'évaluation du plan stratégique SNIS et de son renouvellement. Par ailleurs, un plaidoyer important a été effectué pour l'utilisation et la vulgarisation de la carte sanitaire digitalisée dans l'optique de renforcer l'exploitation des outils digitaux d'aide à la décision. Aussi, la participation aux activités conjointes relatives à la mise en place de l'Observatoire National de la Santé participe à l'effort d'appui aux réformes clés identifiées par le MSP/P/AS.
1. La **DAID/RP** et la division de la Santé Numérique (devenu Direction de la Santé Numérique). L'appui à ces organes s'est concentré sur la stimulation des efforts en matière de digitalisation du MSP/P/AS. Notamment, des réunions de vulgarisation et de mobilisation des ressources pour la stratégie e-santé ont pu être conduites au sein du cadre de coordination des PTF. Aussi, le rôle du Chef de file a pu être assurée à travers la participation et contribution aux comités techniques et de pilotage pour la santé numérique.

Perspectives



- 1. Les questions relatives à la planification et au suivi-évaluation du secteur.** Un travail étroit doit être conduit avec la Direction des Etudes et de la Programmation (DEP) du MSP/P/AS pour la bonne anticipation et organisation des activités clés dans ce domaine. Un travail de fonds devra aussi être réalisé pour contribuer à faire évoluer les modes de planification en vue de passer d'une planification de moyen à une planification réellement basée sur les besoins. A ce titre, les travaux transversaux d'analyse des coûts et des financements au niveau des unités de production de soins devront faire l'objet d'un plaidoyer et être finalisés.
- 2. Secrétariat permanent et commissions thématiques :** L'objectif sera de veiller à la fonctionnalité de ce cadre de dialogue sous la responsabilité du MSP/P/AS. Ce chantier est crucial pour l'alignement des PTF sur les processus de gestion du budget-programme qui sont issus de la réforme des finances publiques. Ce chantier constitue un pilier de l'appui aux réformes en matière de gouvernance sectoriel et sera utilement alimenté par les travaux engagés récemment par la DEP, notamment autour du déploiement des tableaux de bord qui visent à améliorer le suivi et la redevabilité des actions de santé publique.
- 3. INAM :** Il s'agira ici de clarifier les mesures organisationnelles et les modalités d'alignement des PTF dans le cadre de l'appui technique aux réformes de la gratuité des soins. Ceci inclut les aspects liés à la définition du paquet de soins, au ciblage des groupes clés, mais également à la valorisation des appuis en équipements et produits qui sont apportés par les PTF et qui contribuent à la gratuité. Aussi, la question de l'articulation avec les autres modalités de financement (e.g. FBR) et la mise en place d'une assurance maladie universelle constitue un enjeu clé. L'enjeu sous-jacent de cet appui est le passage d'une logique de subventions et à une approche d'achats stratégiques des soins.
- 4. La question de l'alignement de l'aide au développement :** Cet aspect avait fait l'objet de propositions dans le cadre des travaux sur le financement de la santé et apparaît comme une priorité dans le PDSS 2022-2026. Il conviendra de voir comment matérialiser ces ambitions et poursuivre le travail sur les indicateurs d'alignement de l'aide budgétaire des PTF. Par ailleurs, les enjeux concernant les réformes au sein du Fonds Commun Santé et la rationalisation des circuits de financements participent à ces efforts de mutualisation et d'alignement de l'aide.

Leçons apprises et recommandations



A. Leçons apprises (1/2)

- La **participation des PTF a été croissante au cours des trois dernières années**. En effet, le nombre de participants par réunion PTF est passée de moins de dix en début d'exercice à plus d'une vingtaine en moyenne en fin d'exercice, avec des pics pouvant dépasser les trente participants. La **régularité des réunions PTF** (plus de trente réunions organisées en moins de trois ans) et la participation effective des partenaires démontrent que le rôle de coordination a connu un regain d'intérêt de la part des PTF.
- En particulier, la plateforme de coordination et son lien avec les autres cadres existants constitue un cadre unique pour le partage d'informations et d'expertise, ainsi que la mise en cohérence des interventions et positions des partenaires en appui aux priorités de la partie nationale. Ainsi, la plateforme de coordination s'est positionnée comme un forum indispensable pour toucher le plus grand nombre de partenaires dans le secteur.
- Le travail de coordination a démontré la nécessité de disposer d'un espace adéquat pour le travail technique ainsi que la mobilisation d'acteurs de terrains permettant d'alimenter la coordination et faciliter la mise en cohérence entre les éléments opérationnels et les questions stratégiques d'intérêt commun. La création du sous-groupe de travail sur le financement de la santé au sein de la plateforme de coordination constitue une **innovation simple s'appuyant sur la co-création et la collaboration** entre les différents types d'acteurs (bilatéraux, multilatéraux, cabinets d'études).
- Les **invitations ponctuelles** des cadres nationaux, des acteurs de la société civile et des autres cadres de coordination sous-sectoriels a été un levier important pour le cadrage stratégique des actions et le renforcement du dialogue sectoriel. L'identification proactive des sujets pertinents, la mise en réseau et le mode d'animation de la plateforme de coordination constituent un ensemble de bonnes pratiques à répliquer et à renforcer.

Leçons apprises et recommandations



A. Leçons apprises (2/2)

- Cependant, ce travail a également souffert de quelques limites. Notamment, la capacité de la plateforme à assurer un réel portage politique a été limitée par l'absence d'un niveau décisionnel à même d'engager sérieusement les organisations participant à la coordination des PTF.
- A ce titre, un cadre décisionnel restreint aux chefs d'agence des organisations bilatérales et multilatérales offrirait l'opportunité de renforcer le poids des décisions et recommandations qui sont prises consensuellement au sein des réunions PTF.
- Les aspects relatifs à **l'ancrage et au positionnement** du coordonnateur des PTF ont fait l'objet de nombreuses discussions. En effet, l'exercice de coordination auquel s'est prêté l'organisation a démontré la nécessité de disposer d'une personne dédiée à temps plein sur les questions de coordination et à même d'assurer une certaine proximité avec les institutions nationales en vue d'envoyer un message clair sur l'articulation entre la plateforme de coordination des PTF et le cadre de concertation entre le MSP/P/AS et les partenaires.

Leçons apprises et recommandations



B. Recommandations

1. Renforcer les efforts en matière d'articulation entre différents niveaux de dialogue au sein de la plateforme de coordination des PTF. Cela implique de poursuivre les bonnes pratiques engagées mais également que les partenaires identifient les ressources nécessaires en interne pour la bonne participation au dialogue sectoriel tant sur les questions techniques que sur les questions stratégiques.
2. Renforcer les modes de gestion du groupe de coordination qui ont été initiés. Ceci inclut la création d'espaces d'échanges à travers l'identification d'experts techniques prêts à s'aligner et s'engager sur les objectifs stratégiques de la plateforme de coordination. Cela implique également d'être en capacité de mobiliser et exploiter des pratiques et des outils standardisés (e.g. format de présentation des réunions, plans de travail, outils de suivi-évaluation de la plateforme de coordination) en vue d'harmoniser le fonctionnement de la coordination.
3. Veiller à la fluidité des relations avec les directions clés du MSP/P/AS, en particulier la DEP qui constitue la cheville ouvrière. Il est nécessaire d'identifier les modalités d'accompagnement en vue de renforcer davantage les relations avec les partenaires et assurer la fonctionnalité du secrétariat permanent ainsi que son articulation avec la plateforme de coordination des PTF.



MERCI